

## TARIFS DE PENSION ET DEMI-PENSION ÉLÈVES 2023-2024

PÉRIODE	PENSION Forfait 4 nuits*	DEMI-PENSION Forfait 5 jours**
Septembre à décembre 2023	623,00euros	238,00 euros
Janvier à mars 2024	534,00 euros	202,00 euros
Avril à juin 2024	445,00 euros	170,00 euros
<b>TOTAL</b>	<b>1602,00 euros</b>	<b>610,00 euros</b>

\* Si l'élève rentre à son domicile le mercredi, aucune réduction de pension ne sera accordée.

\*\* Si l'élève ne mange pas le mercredi midi et/ou un autre jour (en fonction de l'emploi du temps), aucune réduction de demi-pension ne sera accordée.

### PAIEMENT PENSION et $\frac{1}{2}$ PENSION

- Tout trimestre entamé est dû,
- Seuls les ARRÊTS POUR MALADIE de **minimum 15 jours consécutifs** seront déduits de la pension ou de la 1/2 pension avec certificat médical à l'appui,
- Les factures sont payables avant la date d'échéance soit par :
  - Chèque établi à l'ordre de l'Agent Comptable
  - En espèces à Madame TAVEAU Gestionnaire de l'Établissement ou Madame MUR contre reçu de paiement
  - De préférence en ligne à l'adresse suivante : <http://lpa.st-remy.educagri.fr/paiement-en-ligne/paiement-eleves-apprentis>.

- Un changement de régime peut s'effectuer par lettre ou mail à [sylvie.varnier@educagri.fr](mailto:sylvie.varnier@educagri.fr) à

l

a

f